



CAMIF
collectivités

Les petits citoyens.com



REGLEMENT DE L'OPERATION

RECUPERATION DES PORTABLES USAGES

Dans le cadre de leurs actions respectives en matière de développement durable, CAMIF COLLECTIVITES, EMMAÛS-ATELIERS DU BOCAGE (ADB), et les PETITS CITOYENS conduisent une action de collecte et recyclage de portables usagés.

- Quels sont les établissements concernés par l'opération ?

Peuvent participer à cette action l'ensemble des écoles maternelles et primaires. L'opération concerne particulièrement les enfants âgés de 6 à 10 ans.

- Comment participer à l'opération ?

Il vous suffit de vous inscrire sur le site : www.operation-recyclage.fr

Ou de télécharger le coupon d'inscription et le retourner par courrier à l'adresse :

CAMIF Collectivités
Direction Marketing
ZA Le Géneteau - Chauray
79074 NIORT CEDEX 9

Ou le retourner par fax au **0 800 34 30 30** (N° vert)

Ce coupon d'inscription vous permet de recevoir un kit de participation.

- Quels sont les outils dont vous disposez pour conduire cette action ?

A réception de votre inscription, nous vous adresserons par courrier ou par un livreur, un kit composé :

1) d'une Charte d'engagement

Ce document confirme votre participation et vous engage à respecter les modalités de fonctionnement.

2) d'un conteneur de collecte

Le conteneur est livré à plat ; il vous suffit de l'installer en suivant les consignes numérotées de montage indiqué sur la boîte. Le conteneur est en carton recyclé et mesure 30cm x 29.5cm x 33cm. Il peut contenir jusqu'à 50 portables.

De préférence, il est souhaitable de l'installer dans un endroit de passage visible des enfants et parents, et proche d'une surveillance.

3) d'une affiche (A3)

Une affiche est fournie afin de renforcer le message d'éco citoyenneté. Nous vous conseillons de l'agrafer au-dessus du conteneur.

Si vous souhaitez vous en procurer de nouvelles, vous pouvez la télécharger sur le site.

4) d'un quiz, jeu de questions-réponses

Cette action prend son sens, si elle est couplée avec une action pédagogique. Nous l'avons voulu ludique et interactive avec les parents des enfants. Un mini questionnaire vous est remis afin que chaque enfant se l'approprie et s'amuse avec ses parents.

Ce questionnaire pourra être photocopié ou téléchargé à partir de notre site.

5) d'une demande d'enlèvement

Il est précisé que les biens collectés demeurent sous la responsabilité de l'Etablissement jusqu'à leurs enlèvements.

6) du règlement de l'opération

- Que doit-on mettre ou ne pas mettre dans le conteneur de collecte?

Les portables doivent être munis de leur batterie **obligatoirement**. Vous pouvez si vous le souhaitez joindre également le chargeur et les accessoires comme l'oreillette, la housse, la notice

Par contre, nous vous demandons d'enlever la carte SIM. Les téléphones fixes ne sont pas repris.

- Quelles sont les démarches à suivre une fois le conteneur plein ?

Dès que le conteneur est suffisamment plein (*) pour déclencher une collecte, vous devez nous adresser la demande d'enlèvement (que vous pourrez également télécharger sur le site www.operation-recyclage.fr) complétée et signée soit par :

- **Mail : collecte.adb@wanadoo.fr**
- **Fax : 05.49.81.10.45**
- **Courrier : Mme Sabrina GROLLEAU 15, rue de la Chapelle - 79140 CERIZAY**
- **Téléphone : 05.49.81.09.72**

A réception, le service logistique d'EMMAÜS -ATELIERS DU BOCAGE vous contactera pour organiser l'enlèvement par le biais d'un transporteur ou par la poste.

(*) : 50 portables environ

- Que deviennent les portables une fois confiés à EMMAÜS - ATELIERS DU BOCAGE ?

Une fois réceptionnés, les ADB trient et recyclent les portables conformément à la réglementation en vigueur : décret n° 2005-829 du 20/07/2005. Le traitement est réalisé par des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et compagnons d'EMMAÜS.

Les téléphones obsolètes ou hors services sont dépollués, démantelés et expédiés vers des entreprises spécialisées et habilitées pour les traiter.

Les batteries, les coques et cartes mères sont broyées afin d'extraire les matériaux recyclables (métaux lourds, plastiques, ...).

Les portables et chargeurs en état de fonctionnement sont testés, flashés pour détruire toutes les données confidentielles de son ancien détenteur et débloqués pour supprimer l'opérateur existant. Ils sont nettoyés puis emballés afin d'être revendus avec une batterie neuve.

Si vous souhaitez un certificat attestant de ce traitement et le nombre de portables remis, vous pourrez en faire la demande sur votre formulaire d'enlèvement.

- Que deviennent les portables reconditionnés ?

Une fois remis en état, ils sont revendus à des particuliers, associations, ONG ou entreprises à travers :

- Notre boutique informatique en France :
27, rue de la Chapelle - 79140 LE PIN
- Notre site Internet : www.ateliers-du-bocage.com
- Notre boutique informatique au Burkina Faso :
10 BP 13458 OUAGA 10 - Secteur 16, CISSIN (Burkina Faso)

- Est-il possible de connaître le contenu de son envoi ?

Il vous suffit d'appeler le 05.49.81.09.72 Mme Sabrina GROLLEAU. Elle vous indiquera sur votre lot le nombre de portables recyclé et nombre de portables hors service. Vous pourrez également demander un certificat de traitement vous attestant par écrit ces informations.

- Est-il possible de visiter l'atelier de traitement des portables ?

Oui, une visite de l'atelier de traitement peut-être organisé pour une ou plusieurs classes. Pour cela, il suffit de contacter le 05 49 81 09 72 Mme Sabrina GROLLEAU.

Pour des raisons éthiques, nous vous demandons de respecter vos engagements dès lors que vous serez inscrits en remettant vos dons qu'aux seuls membres du mouvement Emmaüs.

Merci de votre geste !

Par cette action, vous avez contribué à limiter le nombre de déchets polluants des portables et permis de donner du travail à des personnes en difficulté.